

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2100-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 2
R. 2111-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 4
R. 2111-2	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 5
D. 2111-3	Décret n° 2015-90 du 28 janvier 2015 fixant le montant prévu à l'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire	art. 1
		art. 2
R. 2111-4	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 6, I alinéas 1 et 2
R. 2111-5	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 6, I alinéa 3
R. 2111-6	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 9
R. 2111-7	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 8
R. 2111-8	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 6, II
R. 2111-9	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 6, II 1°
R. 2111-10	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 6, II 2° et 3°
R. 2111-11	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 7
R. 2111-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 10, II
R. 2111-13	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 10, I alinéa 1
R. 2111-14	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 10, I, 2° à 5°
R. 2111-15	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 10, I 1° alinéa 7 et III
R. 2111-16	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 10, I, Alinéa 8
R. 2111-17	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 10, I, Alinéa 9
R. 2112-1	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 15, 1er alinéa
R. 2112-2	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 15, alinéas 2 à 5
R. 2112-3	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 15, alinéa 6
R. 2112-4	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 16, II

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2112-5	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 11
R. 2112-6	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 17, alinéas 1 à 3
R. 2112-7	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 18, I et II
R. 2112-8	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 18, III
R. 2112-9	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 18, IV alinéas 1,2 et 7
R. 2112-10	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 18, IV alinéas 3,6 et 9
R. 2112-11	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 18, IV alinéas 4 et 5
R. 2112-12	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 18, IV alinéa 8
R. 2112-13	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics modifié par le décret n° XXX du XX décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique	art. 18, V
R. 2112-14	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 18, VI
R. 2112-15	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 19, I
R. 2112-16	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 19, III
R. 2112-17	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 19, II
R. 2112-18	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 19, IV
abrogé	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 17, al2
R. 2113-1	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 12, III
R. 2113-2	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 12, II
R. 2113-3	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 12, I
R. 2113-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 77, alinéa 1
R. 2113-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 77, alinéa 2
R. 2113-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 77, alinéa 3
R. 2113-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 13

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2113-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 14
R. 2121-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 20, alinéa 1
R. 2121-2	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 20, alinéa 2
R. 2121-3	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 23
R. 2121-4	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 20, alinéa 3
R. 2121-5	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 21, I 1°
R. 2121-6	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 21, I 2°
R. 2121-7	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 21, II
R. 2121-8	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 21, III
R. 2121-9	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 21, IV
R. 2122-1	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 30, I 1°
R. 2122-2	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 30, I 2°
R. 2122-3	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 30, I 3°
R. 2122-4	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 30, I 4°
R. 2122-5	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 30, I 5°
R. 2122-6	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 30, I 6°
R. 2122-7	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 30, I 7°
R. 2122-8	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 30, I 8°
R. 2122-9	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 30, I 9°
abrogé	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 30, I 10°
R. 2122-10	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 30, II
R. 2122-11	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 30, III
R. 2123-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 22, alinéa 2 1° et 2°

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
		art. 28, I et II
		art. 29, I 1° et 2°
		art. 27, al1 en ce qui concerne le seuil MAPA
R. 2123-2	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 28, III
R. 2123-3	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 29, II
R. 2123-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 27, al1 en ce qui concerne le régime
R. 2123-5	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 27, alinéa 2
R. 2123-6	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 27, alinéa 3
R. 2123-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 28, II
R. 2123-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 29, I al 1 et 4
R. 2124-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 25, I
R. 2124-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 66 Alinéas 2 et 3
R. 2124-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 25, II sauf dernière phrase
R. 2124-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 26, 2°
R. 2124-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 25, II alinéa 1
R. 2124-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 26
R. 2131-1	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 31, I alinéa 1
R. 2131-2	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 31, I alinéas 2 et 4
R. 2131-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 32, III
R. 2131-4	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 31, II alinéas 1 à 4
R. 2131-5	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 31, II alinéa 5
R. 2131-6	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 31, II alinéa 6
R. 2131-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 35, alinéas 1, 3 et 5 sauf seconde phrase de l'alinéa 5
R. 2131-8	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 35, Alinéas 4 et 6

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2131-9	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 35, Alinéa 5, phrase 2
R. 2131-10	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 37, alinéa 1
R. 2131-11	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 37, alinéas 2 à 11
R. 2131-12	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 34, I alinéas 1 à 5
R. 2131-13	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 34, alinéa 6 (I, 2°)
R. 2131-14	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 35, I, alinéas 1 et 2
R. 2131-15	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 35, I alinéas 3 à 5
R. 2131-16	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 33, I alinéas 1 à 3
R. 2131-17	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 33, alinéa 4
R. 2131-18	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 34, II
		art. 33, III
		art. 35, II
R. 2131-19	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 36, I
R. 2131-20	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 36, II et III
R. 2132-1	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 38
R. 2132-2	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics modifié par le décret n° XXX du XX décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique	art. 39, al1
R. 2132-3	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 31, I_al3
R. 2132-4	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 39, alinéa 2 et 3 du I
R. 2132-5	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics modifié par le décret n° XXX du XX décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique	art. 39, II alinéas 1 et 2
R. 2132-6	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 39, III
non repris	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 39, IV
R. 2132-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 40 , I
		art. 41, I alinéa 2

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2132-8	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 42, I
R. 2132-9	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 42, II
R. 2132-10	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 42, III
R. 2132-11	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 41, III
R. 2132-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 41 II sauf dernier alinéa, II sauf dernier alinéa
R. 2132-13	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 40, I alinéa 2 et 3
		art. 41, II dernier alinéa
R. 2132-14	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 42, IV
R. 2142-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, I al. 1
R. 2142-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, I al. 2
R. 2142-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 48, II
R. 2142-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 48, III
R. 2142-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, II
R. 2142-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, III al. 1
R. 2142-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, III al. 2
R. 2142-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, III al. 3
R. 2142-9	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, III al. 4
R. 2142-10	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, III al. 5
R. 2142-11	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, III al. 6
R. 2142-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, III al. 7
R. 2142-13	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, IV al. 1
R. 2142-14	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, IV al. 2
R. 2142-15	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 47, al. 1
		art. 47, al. 3

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2142-16	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 47, al. 2
R. 2142-17	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 47, al. 4 1ère phrase
R. 2142-18	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 47, al. 4 2nde phrase
R. 2142-19	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 45, I al. 1 1ère phrase
R. 2142-20	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 45, I al. 2 et 3
R. 2142-21	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 45, V
R. 2142-22	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 45, I al.1 2ème phrase
		art. 45, II
R. 2142-23	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 45, I al. 4
R. 2142-24	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 45, III
R. 2142-25	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 44, V
R. 2142-26	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 45, IV
R. 2142-27	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 45, VI
R. 2143-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 43, I alinéa 1
		art. 43, I alinéa 2
R. 2143-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 43, IV
R. 2143-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 48, I
R. 2143-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 49, I alinéa 1
		art. 49, I alinéa 2
		art. 49, II
R. 2143-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 52
R. 2143-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 51, I
R. 2143-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 51, II
R. 2143-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 51, III
R. 2143-9	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 51, IV

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2143-10	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 51, V
R. 2143-11	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 50, alinéa 1
R. 2143-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 50, alinéa 2
R. 2143-13	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 53, I
R. 2143-14	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 53, II
R. 2143-15	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 54
R. 2143-16	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 48, IV
		art. 49, II alinéa 2
		art. 50, alinéa 3
		art. 51, IV
R. 2144-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 55, II
R. 2144-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 55, I
R. 2144-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 55, II 1°
R. 2144-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 55, II 2°
R. 2144-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 55, II 3°
R. 2144-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 55, III
R. 2144-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 55, IV
R. 2144-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 56, alinéa 1
R. 2144-9	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 56, alinéa 2
R. 2151-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 43, I alinéa 1
R. 2151-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 43, I alinéa 2
R. 2151-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 43, II
R. 2151-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 43, III
R. 2151-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 43, IV
R. 2151-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 57, I

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés publics	
R. 2151-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 45, V
R. 2151-8	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 58, I
R. 2151-9	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 58, II
R. 2151-10	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 58, III
R. 2151-11	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 58, IV
R. 2151-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 57, IV
R. 2151-13	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 57, II
R. 2151-14	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 11
R. 2151-15	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 57, III
R. 2151-16	Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 57, V
R. 2152-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 59, II 1ère phrase et III sauf dernière phrase
R. 2152-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 59, II 2ème phrase et III dernière phrase.
		art. 59, IV
R. 2152-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 60, I
R. 2152-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 60, II
R. 2152-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 60, III
R. 2152-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 62, I
		art. 62, V
R. 2152-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 62, II
R. 2152-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 62, III
R. 2152-9	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 63, I
R. 2152-10	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 63, II
R. 2152-11	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 62, IV al. 1
R. 2152-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 62, IV al. 2

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés publics	
R. 2152-13	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 64
R. 2153-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 3, entier sauf dernière phrase
R. 2153-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 3, dernière phrase
R. 2153-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 61, I
R. 2153-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 61, II
R. 2153-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 61, III
R. 2161-1	Nouvel article	
R. 2161-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 67, I alinéa 1
R. 2161-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 67, I alinéa 2, II et III
R. 2161-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 68
R. 2161-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 67, IV
R. 2161-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 69
R. 2161-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 70, I alinéa 1
R. 2161-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 70, I alinéa 2 à 4
R. 2161-9	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 70, I alinéa 5
R. 2161-10	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 70, II
R. 2161-11	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 70, III
R. 2161-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 72, I
R. 2161-13	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 71, alinéa 2
R. 2161-14	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 72, II alinéa 1
R. 2161-15	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 72, II alinéas 2 à 4
R. 2161-16	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 72, II alinéa 5
R. 2161-17	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 73, I

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2161-18	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 73, II
R. 2161-19	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 73, III phrases 3 et 4
R. 2161-20	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 73, IV
R. 2161-21	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 74, alinéa 2
R. 2161-22	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 74, alinéa 3
R. 2161-23	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 74, alinéa 4
R. 2161-24	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 75, Alinéas 2 et 3
R. 2161-25	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 76, I
R. 2161-26	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 76, II alinéas 1 et 5
R. 2161-27	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 76, II alinéas 2 à 4
R. 2161-28	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 76, III alinéa 1
R. 2161-29	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 76, III alinéa 2
R. 2161-30	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 76, IV
R. 2161-31	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 76, V
R. 2162-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 78, I alinéas 1 et 5
R. 2162-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 78, I alinéas 2 et 3
R. 2162-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 78, I alinéa 4
R. 2162-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 78, II
R. 2162-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 78, IV alinéa 2
R. 2162-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 78, IV alinéa 1
R. 2162-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 79, I alinéa 1
R. 2162-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 79, I alinéa 2
R. 2162-9	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 79, II alinéa 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2162-10	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 79, II sauf alinéa 1
R. 2162-11	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 79, III alinéa 1
R. 2162-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 79, III alinéa 2
R. 2162-13	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 80, alinéa 1
R. 2162-14	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 80, alinéa 2
R. 2162-15	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 88, I
R. 2162-16	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 88, II alinéa 1 2ème phrase et III 2ème phrase
R. 2162-17	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 88, III alinéa 1 1ère phrase
R. 2162-18	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 88, III alinéas 2 à 4
R. 2162-19	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 88, IV alinéa 1
R. 2162-20	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 88, IV alinéa 2
R. 2162-21	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 88, IV alinéa 3
R. 2162-22	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 89, I
R. 2162-23	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 89, II
R. 2162-24	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 89, III
R. 2162-25	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 89, IV
R. 2162-26	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 89, V
R. 2162-27	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 46, I al 2
R. 2162-28	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 46, II alinéa 1
R. 2162-29	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 46, II alinéa 2
R. 2162-30	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 46, III
R. 2162-31	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 46, IV
R. 2162-32	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 46, V

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2162-33	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 46, VI
R. 2162-34	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 46, VIII
R. 2162-35	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 46, VII
		art. 39, I alinéa 3
R. 2162-36	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 39, II alinéa 2
R. 2162-37	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 81, I alinéa 2 2ème et 3ème phrases
		art. 82, IV alinéa 1 2ème phrase
R. 2162-38	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 81, IV
R. 2162-39	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 81, II 1ère phrase
		art. 82, I alinéa 1
		art. 82, II
R. 2162-40	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 81, II 2ème phrase
R. 2162-41	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 82, I alinéa 3
R. 2162-42	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 82, I alinéa 2
R. 2162-43	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 81, I alinéa 2 1ère phrase
		art. 82, IV alinéa 2 1ère phrase
R. 2162-44	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 82, III
R. 2162-45	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 82, IV alinéa 2 sauf 1ère phrase
R. 2162-46	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 82, IV alinéa 1 1ère phrase
		art. 82, IV alinéa 3
R. 2162-47	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 82, V
R. 2162-48	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 81, III
R. 2162-49	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 83, I
R. 2162-50	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 83, II 1°
R. 2162-51	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 83, III
R. 2162-52	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 86, I alinéa 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2162-53	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 87, I
R. 2162-54	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 86, I alinéa 2 et II
R. 2162-55	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 87, II
R. 2162-56	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 87, III
R. 2162-57	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 84, II
R. 2162-58	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 85, I alinéa 1
R. 2162-59	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 85, I alinéa 2
R. 2162-60	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 85, II alinéa 1
R. 2162-61	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 85, II alinéa 2
R. 2162-62	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 85, II alinéa 3 à 5
R. 2162-63	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 85, III alinéa 1
R. 2162-64	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 85, III alinéa 2
R. 2162-65	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 85, IV alinéas 1 et 2
R. 2162-66	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 85, IV alinéa 3
R. 2171-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 91, I
R. 2171-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 92, I alinéa 1
R. 2171-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 92, I alinéa 2
abrogé	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 1
D. 2171-4	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 2
D. 2171-5	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 3
abrogé	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 4, I
D. 2171-6	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant	art. 4, II

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	
D. 2171-7	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 4, III
D. 2171-8	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 4, IV
D. 2171-9	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 4, V
D. 2171-10	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 5
D. 2171-11	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 6, I
D. 2171-12	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 6, II
D. 2171-13	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 7
D. 2171-14	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 8
R. 2171-15	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 91, II 1ère phrase et III
		art. 92, III
R. 2171-16	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 91, II 1° 1ère phrase et 2°
R. 2171-17	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 91, II 1° 2ème et 3ème phrases
R. 2171-18	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 91, II alinéas 3 à 7
R. 2171-19	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 91, IV alinéa 1
R. 2171-20	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 92, II alinéa 1
		art. 91, IV alinéa 2
R. 2171-21	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 91, IV alinéa 1
		art. 92, III en ce qui concerne la loi MOP
		art. 92, II alinéa 2
R. 2171-22	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 91, IV dernier alinéa
		art. 92, II dernier alinéa

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2172-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 90, I
R. 2172-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture	art. 90, II 1° art. 5-1
R. 2172-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 90, II 2°
R. 2172-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 90, III alinéa 1
R. 2172-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 90, III alinéa 2
R. 2172-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 90, III alinéa 3
R. 2172-7	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 1, Alinéa 1
R. 2172-8	Nouvel article	
R. 2172-9	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 6, Alinéa 1 2nde phrase
		art. 8, Alinéa 1 1ère phrase
R. 2172-10	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 8, Alinéa 1 2nde phrase
R. 2172-11	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 8, Alinéa 2
R. 2172-12	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 8, Alinéa 3
R. 2172-13	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 12, Alinéa 1
R. 2172-14	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette	art. 13

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	obligation	
R. 2172-15	Nouvel article	
R. 2172-16	Nouvel article	
R. 2172-17	Nouvel article	
R. 2172-18	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 7, I
R. 2172-19	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 7, II
R. 2172-20	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 93, Alinéa 2 1ère phrase
R. 2172-21	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 93, Alinéa 2 2nde phrase
R. 2172-22	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 95, II
R. 2172-23	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 94, I
R. 2172-24	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 94, II 1ère phrase
R. 2172-25	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 94, IV
R. 2172-26	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 95, I
R. 2172-27	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 95, III
R. 2172-28	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 95, IV et V
R. 2172-29	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 95, VI
R. 2172-30	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 95, VII
R. 2172-31	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 94, II alinéas 2 à 4
R. 2172-32	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 94, III
R. 2172-33	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 97, Alinéa 1
R. 2172-34	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 97, Alinéa 2
R. 2172-35	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 96, I
	Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative	art. 31, II

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	aux marchés publics	
R. 2172-36	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 96, II
R. 2172-37	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 96, III
R. 2172-38	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 96, IV
R. 2181-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 99, I alinéa 1 et II alinéa 1
R. 2181-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 99, I alinéa 2
R. 2181-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 99, II alinéa 2
R. 2181-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 99, II alinéa 3
R. 2181-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 100, Alinéa 1
R. 2181-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 100, alinéa 2
R. 2182-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 101, I
R. 2182-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 101, II
R. 2182-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 102
R. 2182-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 103, Alinéas 1 et 2
R. 2182-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 103, alinéa 3
R. 2183-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 104, I alinéa 1
R. 2183-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 104, I alinéa 2
R. 2183-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 104, III alinéa 1
R. 2183-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 104, III alinéa 2
R. 2183-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 104, IV
R. 2183-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 104, II
R. 2183-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 104, V
R. 2184-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 105, I 1ère phrase et III alinéa 2
R. 2184-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 105, I 2ème phrase

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2184-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 105, II
R. 2184-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 105, III alinéa 1
R. 2184-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 105, III alinéa 3, en ce qui concerne les autorités de contrôle
R. 2184-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 105, III alinéa 3, en ce qui concerne la commission européenne
R. 2184-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 106, Alinéa 1
R. 2184-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 106, Alinéa 2
R. 2184-9	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 106, Alinéa 3
R. 2184-10	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 106, Alinéa 4, en ce qui concerne les autorités de contrôle
R. 2184-11	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 106, Alinéa 4, en ce qui concerne la commission européenne
R. 2184-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 108, Alinéa 2
R. 2184-13	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 108, alinéa 1
R. 2185-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 98, 1ère phrase
R. 2185-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 98, 2nde phrase
R. 2191-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 2 en ce qui concerne la partie R
		art. 109 phrase 1, phrase 1
R. 2191-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 109 phrase 2, phrase 2
R. 2191-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 110, I alinéa 1 en ce qui concerne les marchés publics
R. 2191-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 110, V
R. 2191-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 110 I alinéa 5, I alinéa 5
R. 2191-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 110, I alinéa 1 2nde phrase
R. 2191-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics modifié par le décret n° XXX du XX décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique	art. 110, II 1°

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
		art. 110, III alinéas 1 et 2 art. 112
R. 2191-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 110, III alinéa 3
		art. 113
R. 2191-9	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 110, II dernier alinéa
R. 2191-10	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 110, III dernier alinéa
R. 2191-11	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 111, I alinéa 1
		art. 111, II
R. 2191-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 111, I alinéa 2
R. 2191-13	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 110, I phrase 1 en ce qui concerne les marchés publics à tranches
R. 2191-14	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 111, I alinéa 2 1° en ce qui concerne les marchés publics à tranches
R. 2191-15	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 110, IV
		art. 111, III
R. 2191-16	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 110, I alinéa 3
R. 2191-17	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 110, I alinéa 2
R. 2191-18	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 110, I alinéa 4
R. 2191-19	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 111, I alinéa 2 2° et 3°
R. 2191-20	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 115, alinéa 3
R. 2191-21	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 114, alinéa 1
R. 2191-22	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 114, alinéas 2 et 3
R. 2191-23	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 119
R. 2191-24	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 116
R. 2191-25	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 120
R. 2191-26	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 115, alinéas 1 et 2
R. 2191-27	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 117, alinéa 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés publics	
R. 2191-28	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 117, alinéas 2 et 3
R. 2191-29	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 117, dernier alinéa
R. 2191-30	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 118
R. 2191-31	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 121
R. 2191-32	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 122, alinéas 3 et 4
R. 2191-33	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics modifié par le décret n° XXX du XX décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique	art. 122, alinéa 2
R. 2191-34	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 122, alinéas 1, 5 et 6
R. 2191-35	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 3
R. 2191-36	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 123, alinéa 1, alinéa 8 phrase 1 et alinéa 2 phrase 2
R. 2191-37	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 123, alinéa 3
R. 2191-38	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 123, alinéa 2 phrase 1 et alinéa 8 phrase 2
R. 2191-39	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 123, alinéas 5 et 6
R. 2191-40	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 123, alinéa 7 et alinéa 8 phrase 3
R. 2191-41	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 123, alinéa 4
R. 2191-42	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 124
R. 2191-43	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 126
R. 2191-44	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 125
R. 2191-45	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 128, alinéa 4
	Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance	art. 9
R. 2191-46	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 127, alinéas 1 et 2
R. 2191-47	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 127, alinéa 7
R. 2191-48	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 127, alinéa 5

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés publics	
R. 2191-49	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 127, alinéa 4
R. 2191-50	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 127, alinéa 6
R. 2191-51	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 127, alinéa 8
R. 2191-52	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 127, alinéa 9
R. 2191-53	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 127, alinéa 10
R. 2191-54	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 128, alinéa 1
R. 2191-55	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 129
R. 2191-56	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 128, alinéa 2
R. 2191-57	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 128, alinéa 3
R. 2191-58	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 127, alinéa 3
R. 2191-59	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 130, alinéa 6
R. 2191-60	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 130, alinéas 1 à 3
R. 2191-61	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 130, alinéa 5
R. 2191-62	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 130, alinéa 4
R. 2191-63	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 131
abrogé	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 132
R. 2192-1 (RS)	Article réservé	
R. 2192-2 (RS)	Article réservé	
R. 2192-3 (RS)	Article réservé	
R. 2192-4 (RS)	Article réservé	
R. 2192-5 (RS)	Article réservé	
R. 2192-6 (RS)	Article réservé	
R. 2192-7 (RS)	Article réservé	
R. 2192-8 (RS)	Article réservé	
R. 2192-9 (RS)	Article réservé	
R. 2192-10	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 1, Alinéa 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2192-11	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 1, Alinéa 2
R. 2192-12	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, I 1ère phrase
R. 2192-13	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, I 1°
R. 2192-14	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, II
R. 2192-15	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2-1
R. 2192-16	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, I 2°
R. 2192-17	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, I 3°
R. 2192-18	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 5, I
R. 2192-19	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 5, II alinéa 1
R. 2192-20	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 5, II Alinéa 2
R. 2192-21	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 5, II Alinéa 3
R. 2192-22	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 6, Alinéas 1 et 2
R. 2192-23	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 6, Alinéa 3
R. 2192-24	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, III Alinéas 1 et 2
R. 2192-25	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, III alinéa 3
R. 2192-26	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, IV
R. 2192-27	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la	art. 4, Alinéa 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	
R. 2192-28	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 4, Alinéa 2
R. 2192-29	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 4, Alinéa 3
R. 2192-30	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 4, Alinéa 4
non repris	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 7
R. 2192-31	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 8, I Alinéa 1
R. 2192-32	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 8, I Alinéa 2
R. 2192-33	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 8, I Alinéa 3
R. 2192-34	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 8, II
D. 2192-35	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 9
R. 2192-36	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 10
R. 2192-37	Décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.	art. 1, alinéa 1
		art. 2
non repris	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 133
		art. 134, Alinéa 1
R. 2193-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 134, 1° Alinéas 1 et 2
R. 2193-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 134, 1° alinéa 8
R. 2193-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 134, 2° Alinéas 1 et 2
R. 2193-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 134, 2° 3ème alinéa
		art. 134, 4°
R. 2193-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 134, 3° Alinéa 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés publics	
R. 2193-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 134, 3° Alinéas 2 et 3
R. 2193-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 134, 3° Alinéa 4 et 4°
R. 2193-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 134, 3° alinéa 5
R. 2193-9	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 134, 1° Alinéa 3
R. 2193-10	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 135, I
R. 2193-11	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 136, I alinéa 1
R. 2193-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 136, I alinéa 2
	Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance	art. 8, Alinéa 1
R. 2193-13	Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance	art. 8, Alinéa 2
R. 2193-14	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 136, I alinéas 3 et 4
R. 2193-15	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 136, I alinéa 5
R. 2193-16	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 136, II
R. 2193-17	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 135, II alinéa 1
R. 2193-18	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 135, II alinéa 2
R. 2193-19	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 135, II alinéas 3 et 4
R. 2193-20	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 135, II alinéas 5 et 6
R. 2193-21	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 135, II alinéas 7 et 8
R. 2193-22	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 137
R. 2194-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 139, 1°
R. 2194-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 139, 2°
R. 2194-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 140, I
R. 2194-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 140, II alinéa 1 en ce qui concerne l'article 140
R. 2194-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 139, 3°

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2194-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 139, 4°
R. 2194-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 139, 5°
R. 2194-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 139, 6°
		art. 140, II alinéa 1 en ce qui concerne le 6° de l'article 139
R. 2194-9	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 140, II alinéa 2
R. 2194-10	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 140, III
R. 2196-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 107
R. 2196-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 141, alinéa 1
R. 2196-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 141, alinéa 2
R. 2196-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 141, dernier alinéa
D. 2196-5	Décret n° 2006-1071 du 28 août 2006 relatif au recensement des marchés publics et de certains contrats soumis à des obligations de mise en concurrence.	art. 1
non repris	Décret n° 2006-1071 du 28 août 2006 relatif au recensement des marchés publics et de certains contrats soumis à des obligations de mise en concurrence.	art. 2, alinéa 2
D. 2196-6	Décret n° 2006-1071 du 28 août 2006 relatif au recensement des marchés publics et de certains contrats soumis à des obligations de mise en concurrence.	art. 4
		art. 2, Alinéa 1
D. 2196-7	Décret n° 2006-1071 du 28 août 2006 relatif au recensement des marchés publics et de certains contrats soumis à des obligations de mise en concurrence.	art. 5
non repris	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 138, alinéa 1
R. 2196-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 138, alinéa 2
R. 2196-9	Mesure d'application de l'article 44, 6° a) de la loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense	
R. 2196-10	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 138, alinéa 3

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2196-11	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 138, alinéas 4 à 6
R. 2196-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 138, alinéas 7 et 8
R. 2197-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 142, Alinéas 1 et 2
	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 1, I
R. 2197-2	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 1, II
R. 2197-3	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 1, III alinéa 1
R. 2197-4	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 1, III alinéa 2
R. 2197-5	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 1, III alinéa 3
R. 2197-6	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 2, I
R. 2197-7	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 2, II
R. 2197-8	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 3, I
R. 2197-9	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 3, II alinéa 1
R. 2197-10	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 3, II alinéa 2 1°
R. 2197-11	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 3, II alinéa 2 2°
R. 2197-12	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 3, III
D. 2197-13	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 4, Alinéas 1 et 2
D. 2197-14	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 4, Alinéas 3 et 4

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
D. 2197-15	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 5, I
abrogé	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 5, II
R. 2197-16	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 142, Alinéa 4 en ce qui concerne les CCRA
D. 2197-17	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 5, III
D. 2197-18	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 6, Alinéas 1, 2 et 4
D. 2197-19	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 3, IV
		art. 6, Alinéa 3
D. 2197-20	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 7
D. 2197-21	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 8, I
D. 2197-22	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 8, II
R. 2197-23	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 142, Alinéas 1 et 3
R. 2197-24	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 142, Alinéa 4, en ce qui concerne le médiateur
R. 2197-25	Nouvel article	
R. 2200-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 143
R. 2211-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 151, I
R. 2211-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 151, II
R. 2211-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 152, 1ère phrase
R. 2211-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 152, 2nde phrase
R. 2212-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 145
R. 2212-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 149
R. 2212-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 150

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés publics	
R. 2212-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 147, 1ère phrase
R. 2212-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 147, 1ère phrase 1°
R. 2212-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 147, 1ère phrase 2°
R. 2212-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 153, 1ère et 2ème phrase
R. 2212-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 153, 3ème phrase
R. 2212-9	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 148
R. 2212-10	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 154
R. 2212-11	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 146, I alinéa 1
R. 2212-12	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 146, I alinéa 2
R. 2212-13	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 146, II
R. 2213-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 161, I
R. 2213-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 161, II
R. 2213-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 161, III
R. 2213-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 162
R. 2213-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 163
R. 2221-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 155, Alinéa 1
R. 2221-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 155, Alinéa 2
R. 2221-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 155, Alinéa 3
R. 2222-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 159, Alinéa 1
R. 2222-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 160, Alinéa 1
R. 2222-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 160, Alinéa 2
R. 2223-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 156, I
R. 2223-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 156, II

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2223-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 156, III
R. 2223-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 156, IV
R. 2223-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 157
R. 2232-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 164
R. 2234-1	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 165, I
R. 2234-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 165, I 1°
R. 2234-3	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 165, I 2°
R. 2234-4	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 165, II
R. 2234-5	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 166, I 1°
R. 2234-6	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 166, I 2°
R. 2234-7	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 166, I 3°
R. 2234-8	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 166, II
R. 2236-1	Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics	art. 90, alinéa 2
R. 2300-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 1
R. 2311-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 2
		art. 3
R. 2311-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 4, I
R. 2311-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 7
R. 2311-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 4, II, al 1, 11 et 13
		art. 6
R. 2311-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 4, II, al. 1, 1° et al. 13
R. 2311-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 4, 2° et 3°
		art. 5, Phrases 1 à 3
R. 2311-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 5, 4ème phrase
R. 2311-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 8, Alinéas 1 à 5

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés de défense ou de sécurité	
R. 2311-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 8, Alinéa 6
R. 2312-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 11, Alinéa 1
R. 2312-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 11, Alinéa 2
R. 2312-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 11, Alinéa 3
R. 2312-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 12
R. 2312-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 13, Alinéas 2 et 3
R. 2312-6	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 11
R. 2312-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 14, Alinéa 1
R. 2312-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 15, I
R. 2312-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 15, II
R. 2312-10	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 15, III
R. 2312-11	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 15, IV
R. 2312-12	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 15, V
R. 2312-13	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 16, I
R. 2312-14	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 16, II et III
abrogé	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 14, alinéa 2
R. 2313-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 9
R. 2313-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 69
R. 2313-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 10
R. 2321-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 17, Alinéa 1, phrase 1
		art. 19, Alinéa 1
		art. 17, Alinéa 1 phrase 2
R. 2321-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 17, Alinéa 2
		art. 20

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2321-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 17, Alinéa 3
R. 2321-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 18, I et II
R. 2321-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 18, III
R. 2321-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 18, IV
R. 2322-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 1°
R. 2322-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 2°
R. 2322-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 3°
R. 2322-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 4°
R. 2322-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 5°
R. 2322-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 23, 6°
R. 2322-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 7°
R. 2322-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 8°
R. 2322-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 9°
R. 2322-10	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 10°
R. 2322-11	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 11°
R. 2322-12	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 12°
R. 2322-13	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 13°
R. 2322-14	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 23, 14°
R. 2323-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 22, Alinéa 1 en ce qui concerne le seuil mapa
		art. 19, Alinéa 2, 1° et 2°
R. 2323-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 25, I, Alinéa 1
		art. 24
R. 2323-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 25, II
R. 2323-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 22, Alinéa 1 en ce qui concerne le régime et alinéas 2

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
		et 3
R. 2324-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 21, I
R. 2324-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 61
R. 2324-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 64, Alinéa 1
R. 2324-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 21, II
R. 2331-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 26, I, Alinéa 1
R. 2331-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 26, I, Alinéas 2, 4 et 5
R. 2331-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 26, II, Alinéa 1
R. 2331-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 26, II, Alinéa 2
R. 2331-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 28, I
R. 2331-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 28, II
R. 2331-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 25, I, 1°
R. 2331-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 27, Alinéas 1 et 2
R. 2331-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 27, Alinéa 3
		art. 28, III
R. 2331-10	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 29, Alinéa 1
R. 2331-11	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 29, Alinéas 2 et 3
R. 2332-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 30
R. 2332-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 31, I, alinéa 1
R. 2332-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 31, I, alinéa 2, phrases 1 et 4
R. 2332-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 31, II
R. 2332-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 26, I, alinéa 3
		art. 31, I, alinéa 2, 2e phrase
R. 2332-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 32, Alinéa 1
R. 2332-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 32, Alinéa 2

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés de défense ou de sécurité	
R. 2332-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 32, Alinéas 3 et 4
R. 2332-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 33, I, alinéas 1 et 2
R. 2332-10	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 33, I, alinéa 3
R. 2332-11	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 33, II, alinéas 1 à 3
R. 2332-12	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 33, II, alinéa 4
R. 2332-13	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 33, II, Alinéa 5
R. 2332-14	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 33, III, phrase 1
R. 2332-15	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 33, IV, alinéa 1
R. 2332-16	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 33, IV, alinéa 2
R. 2332-17	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 34, I
R. 2332-18	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 34, II
R. 2342-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 36, I Alinéa 1
R. 2342-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 36, I Alinéa 2
		art. 40, II
		art. 40, III
R. 2342-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 40, IV
R. 2342-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 36, II
R. 2342-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 36, III
R. 2342-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 36, IV
R. 2342-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 37, Alinéa 1
R. 2342-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 37, Alinéa 2 et 3
R. 2342-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 39, Alinéa 1
R. 2342-10	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 39, Alinéa 2
R. 2342-11	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 49, Alinéa 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés publics de défense ou de sécurité	
R. 2342-12	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 38, I Alinéa 1
		art. 38, I alinéa 2 et 3
		art. 38, V
		art. 38, II
		art. 38, I Alinéa 4
		art. 38, III
		art. 36, V
R. 2342-13	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 38, IV alinéa 1
R. 2342-14	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 38, IV alinéa 2
R. 2342-15	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 38, VI
R. 2343-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 35, I alinéa 1
		art. 35, I alinéa 2
R. 2343-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 35, IV
R. 2343-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 40, I alinéas 1 à 4
R. 2343-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 40, I alinéa 5
R. 2343-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 40, I alinéa 6
R. 2343-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 41
R. 2343-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 44
R. 2343-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 43, I
R. 2343-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 43, II
		art. 43, III
		art. 43, IV
R. 2343-10	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 43, V
R. 2343-11	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 42, Alinéa 1
R. 2343-12	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 42, Alinéa 2
R. 2343-13	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 42, Alinéa 3
R. 2343-14	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 45, Alinéa 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés publics de défense ou de sécurité	
R. 2343-15	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 45, Alinéa 2
R. 2343-16	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 46, I
R. 2343-17	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 46, II
R. 2343-18	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 46, III
R. 2343-19	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 43, VI
R. 2344-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 48, Alinéa 2
R. 2344-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 48, Alinéa 1
R. 2344-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 48, Alinéa 3
R. 2344-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 48, Alinéa 4
R. 2344-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 49, Alinéas 2 et 3
R. 2344-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 47, I
R. 2344-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 47, II alinéas 1 et 2
R. 2344-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 47, II, alinéa 3
R. 2344-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 50, Alinéa 1
R. 2344-10	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 50, Alinéas 2 à 8
R. 2351-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 35, I, Alinéa 1
R. 2351-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 35, I, Alinéa 2
R. 2351-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 35, II
R. 2351-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 35, III
R. 2351-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 35, IV
R. 2351-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 51, I
R. 2351-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 38, V
R. 2351-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 55, Alinéas 1 à 3

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés publics de défense ou de sécurité	
R. 2351-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 55, Alinéa 4
R. 2351-10	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 55, Alinéa 5
R. 2351-11	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 51, IV
R. 2351-12	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 51, II
R. 2351-13	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 51, III
		art. 51, V
R. 2351-14	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 52, I
R. 2351-15	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 53, I
R. 2351-16	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 53, II
R. 2351-17	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 54
R. 2352-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 56, II à IV
R. 2352-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 57, I
R. 2352-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 57, II et III
R. 2352-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 58, I et V
R. 2352-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 58, II
R. 2352-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 58, III
R. 2352-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 58, IV, alinéa 1
R. 2352-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 58, IV alinéa 2
R. 2352-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 59
R. 2361-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 60
R. 2361-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 62
R. 2361-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 63, I alinéa 1
R. 2361-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 63, I alinéas 2 à 4

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2361-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 63, I alinéa 5
R. 2361-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 63, II
R. 2361-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 63, III
R. 2361-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 65, Alinéas 1 et 2
R. 2361-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 64, Alinéa 2
R. 2361-10	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 65, Alinéa 3
abrogé	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 66, Alinéa 5
R. 2361-11	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 66, Alinéas 1 à 3
R. 2361-12	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 66, Alinéa 4
R. 2361-13	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 67, Alinéas 2 et 3
R. 2361-14	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 68, I
R. 2361-15	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 68, II alinéa 1
abrogé	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	Art. 68, II, Alinéa 4
R. 2361-16	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 68, II alinéas 2 et 3
R. 2361-17	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 68, III
R. 2361-18	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 68, IV
R. 2361-19	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 68, V
R. 2362-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 70, I Alinéas 1 et 6
R. 2362-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 70, I alinéas 2 et 3
R. 2362-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 70, I alinéa 4
R. 2362-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 70, I alinéa 5
R. 2362-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 70, II art. 70, IV, alinéa 2
R. 2362-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 70, IV alinéa 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés publics de défense ou de sécurité	
R. 2362-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 71
R. 2362-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 72
R. 2362-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 75, alinéa 1
R. 2362-10	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 76, I
R. 2362-11	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 75, Alinéas 2 et 3
R. 2362-12	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 76, II
R. 2362-13	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 73, II
R. 2362-14	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 74, I alinéa 1 1ère phrase
R. 2362-15	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 74, I, alinéa 1 2ème phrase et alinéa 2 à 6
		art. 74, II alinéas 1 et 2
R. 2362-16	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 74, II, alinéas 3 et 4
R. 2362-17	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 74, III
		art. 74, IV alinéas 1 à 5
R. 2362-18	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 74, IV alinéa 6
R. 2371-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 79, I
R. 2371-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 80, I
D. 2371-3	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 2
		art. 3
		art. 4, II à V
		art. 5
	Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux	art. 6
		art. 7
R. 2371-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 7
		art. 8
R. 2371-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 79, II 1ère phrase et III
		art. 80, II
R. 2371-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 79, II, 1° 1ère phrase et 2°

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2371-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 78
R. 2371-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 79, II, 1° phases 2 et 3 et alinéas 2 à 5
R. 2371-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 79, IV, alinéa 1
		art. 80, III, 1er alinéa
R. 2371-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 79, IV, alinéas 2 et 3
R. 2372-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 77, I
R. 2372-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 77, II, 1° à 4°, 1eres phrases
R. 2372-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 77, II, 1°, 2e phrase
R. 2372-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 77, II, 2°, 2e phrase
R. 2372-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 77, II, 4° et alinéa 6
R. 2372-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 77, III, 1er alinéa
R. 2372-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 77, III, alinéa 2
R. 2372-8	Nouvel article	
R. 2372-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 77, III, alinéa 3
R. 2372-10	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 1, 1er alinéa
R. 2372-11	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 6, Alinéa 1, Phrase 2
		art. 8, Alinéa 1
R. 2372-12	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 8, Alinéa 2
R. 2372-13	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 8, Alinéa 3
		art. 12, Alinéa 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
		art. 13
R. 2372-14	Nouvel article	
R. 2372-15	Nouvel article	
R. 2372-16	Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation	art. 7
R. 2372-17	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 81, alinéa 2
		art. 82
R. 2372-18	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 83
R. 2372-19	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 84, Alinéa 1, Phrase 1, et alinéa 4
R. 2372-20	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 84, Alinéa 1, Phrase 2, et alinéa 2
R. 2372-21	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 84, Alinéa 3
R. 2372-22	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 85, I
R. 2372-23	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 85, III
R. 2372-24	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 85, IV
R. 2373-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés de défense ou de sécurité	art. 86
R. 2381-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 88
R. 2382-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 89, Alinéa 1
R. 2382-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 89, Alinéa 2
R. 2382-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 90
R. 2382-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 91
R. 2383-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 92, I, alinéas 1 et 2
		art. 25, Alinéa 3
R. 2383-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 92, I alinéa 3
		art. 92, II, alinéa 1
R. 2383-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 92, II alinéa 2
R. 2384-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 93, Alinéa 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés publics de défense ou de sécurité	
R. 2384-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 93, Alinéas 2 à 7
R. 2384-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 93, Alinéas 8 à 16
R. 2384-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 93, Alinéa 17, en ce qui concerne les autorités de contrôle
		art. 93, Alinéa 17, en ce qui concerne la commission européenne
R. 2384-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 95
R. 2385-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 87
R. 2391-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 97, I, Alinéa 1, phrases 1 en ce qui concerne les marchés publics et 3
R. 2391-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 97, V
		art. 97, I, alinéa 5
R. 2391-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 97, I Alinéa 1, phrase 2
R. 2391-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité modifié par le décret n° XXX du XX décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique	art. 97, II, 1°
		art. 97, III, alinéas 1 et 2
		art. 97, II, alinéa 5
R. 2391-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 97, III, alinéa 3
		art. 99
R. 2391-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 97, II, alinéa 6
		art. 97, III, alinéa 4
R. 2391-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 98, I, alinéa 1
		art. 98, II
		art. 98, I, alinéa 2
R. 2391-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 97, I, 1ère phrase, en ce qui concerne les marchés publics à tranches
R. 2391-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 98, I, alinéas 2 et 3
R. 2391-10	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 98, I alinéa 6

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2391-11	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 97, IV
		art. 98, III
R. 2391-12	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 97, I alinéa 3
		art. 97, II 3°
R. 2391-13	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 97, I alinéa 2
		art. 97, II 2°
R. 2391-14	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 97, I alinéa 4
R. 2391-15	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 98, I alinéa 2, 2° et 3°
R. 2391-16	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 101, alinéa 3
		art. 100, alinéa 1
R. 2391-17	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 100, Alinéas 2 et 3
R. 2391-18	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 105
R. 2391-19	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 106
		art. 102
		art. 107
R. 2391-20	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 101, Alinéas 1 et 2
		art. 103
		art. 104
		art. 108
R. 2391-21	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 109, I Alinéas 3 et 4
R. 2391-22	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 109, I alinéa 2
R. 2391-23	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 109, I alinéa 1 et II
R. 2391-24	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 3
R. 2391-25	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 110, I al1, al2 (phrase 2), II phrase 1
		art. 110, I alinéa 3
		art. 110, I aliéna 2 (phrase 1) et II (phrase 2)
		art. 110, I alinéas 5 et 6
		art. 110, I alinéa 7 et II (phrase 3)

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
		art. 111
R. 2391-26	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 113
R. 2391-27	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 112
R. 2391-28	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 114
		art. 115
		art. 116
		art. 117
		art. 118
R. 2392-1 (RS)	Article réservé	
R. 2392-2 (RS)	Article réservé	
R. 2392-3 (RS)	Article réservé	
R. 2392-4 (RS)	Article réservé	
R. 2392-5 (RS)	Article réservé	
R. 2392-6 (RS)	Article réservé	
R. 2392-7 (RS)	Article réservé	
R. 2392-8 (RS)	Article réservé	
R. 2392-9 (RS)	Article réservé	
R. 2392-10	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 1
		art. 2, I 1° et II
		art. 2-1
		art. 2, I 2° et 3°
		art. 5
		art. 6, Alinéas 1 et 2
		art. 2, III et IV
		art. 4
		art. 8
art. 10		
D. 2392-11	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 9
R. 2392-12	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 6, Alinéa 3
R. 2392-13	Décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.	art. 1, alinéa 1
R. 2393-1	Nouvel article	
R. 2393-2	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 132

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2393-3	Nouvel article	
R. 2393-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 133, alinéa 1
R. 2393-5	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 133, alinéa 2
R. 2393-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 133, alinéa 3
R. 2393-7	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 134, I alinéa 1
R. 2393-8	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 134, I alinéas 2 à 4
R. 2393-9	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 134, II alinéa 2
R. 2393-10	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 134, II alinéa 1 (phrase 1)
R. 2393-11	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 134, II alinéa 1 (phrase 2)
R. 2393-12	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 134, III
R. 2393-13	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 135, I
R. 2393-14	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 135, III
R. 2393-15	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 135, IV
R. 2393-16	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 135, V
R. 2393-17	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 135, II alinéa 3
R. 2393-18	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 135, II alinéa 1 (phrase 1)
R. 2393-19	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 135, II alinéa 2
R. 2393-20	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 135, II alinéa 1 (phrase 2)
R. 2393-21	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 123, alinéa 1 art. 131, I
R. 2393-22	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 123, alinéa 4 art. 131, II
R. 2393-23	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 136
R. 2393-24	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 121
R. 2393-25	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux	art. 122, I alinéas 1 à 8

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	marchés publics de défense ou de sécurité	
R. 2393-26	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 122, I alinéa 9
R. 2393-27	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 122, II alinéas 1 et 2
R. 2393-28	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 122, II alinéas 3 et 4 et IV
R. 2393-29	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 122, III alinéa 1
R. 2393-30	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 122, III alinéas 2 et 3
R. 2393-31	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 122, III alinéa 4 et IV
R. 2393-32	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 122, III alinéa 5
R. 2393-33	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 124, alinéas 1 à 5
R. 2393-34	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 125
	Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance	art. 8, alinéa 2
R. 2393-35	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 127
R. 2393-36	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 124, alinéa 6
R. 2393-37	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 124, alinéa 7
R. 2393-38	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 124, alinéas 8 et 9
R. 2393-39	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 124, alinéas 10 à 13
R. 2393-40	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 126
R. 2393-41	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 129
R. 2393-42	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 130, I 1°
R. 2393-43	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 130, I 2°
R. 2393-44	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 130, II
R. 2394-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 137
abrogé	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 94
R. 2396-1	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 138

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
D. 2396-2	Décret n° 2006-1071 du 28 août 2006 relatif au recensement des marchés publics et de certains contrats soumis à des obligations de mise en concurrence.	art. 1
		art. 4
		art. 2
		art. 5
non repris	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 140, Alinéa 1
R. 2396-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 140, Alinéa 2
R. 2396-4	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 140, Alinéas 3 à 8
R. 2396-5	Mesure d'application de l'article 44, 6° a) de la loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense	
R. 2396-6	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 52, II
R. 2397-1	Décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	art. 1, II et III
		art. 2
		art. 3
		art. 4, Alinéas 1 et 2
		art. 4, Alinéas 3 et 4
		art. 5, I
		art. 5, III
		art. 6, Alinéas 1, 2 et 4
		art. 3, IV
		art. 6, Alinéa 3
D. 2397-2	Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics	art. 142, Alinéa 4
	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 139
R. 2397-3	Décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité	art. 139, en ce qui concerne le médiateur
R. 2397-4	Nouvel article	
R. 2412-1	Décret n° 86-520 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 1er de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée	art. 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
abrogé	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé	art. 1
R. 2431-1	Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée	art. 7, Alinéa 3 et 1° au 8°
R. 2431-2	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 2, Alinéa 1
R. 2431-3	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 2, Alinéa 2
R. 2431-4	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 15, I
R. 2431-5	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 15, II
R. 2431-6	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 16
R. 2431-7	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 17
R. 2431-8	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 3
R. 2431-9	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 4, Alinéa 1, dernier alinéa du II, III
R. 2431-10	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 4, I
R. 2431-11	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 4, II sauf dernier alinéa
R. 2431-12	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de	art. 5

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	droit privé	
R. 2431-13	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 6
R. 2431-14	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 7
R. 2431-15	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 8
R. 2431-16	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 9
R. 2431-17	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 10
R. 2431-18	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 11
R. 2431-19	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 12
R. 2431-20	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 13, Alinéa 1 et III
R. 2431-21	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 13, I
R. 2431-22	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 13, II
R. 2431-23	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 14
R. 2431-24	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 18
R. 2431-25	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux	art. 19

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	
R. 2431-26	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 20
R. 2431-27	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 21
R. 2431-28	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 22
R. 2431-29	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 23
R. 2431-30	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 24
R. 2431-31	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 25
R. 2431-32	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 26, Alinéas 1 à 3
R. 2431-33	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 26, Alinéa 4
R. 2431-34	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 26, I
R. 2431-35	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 26, II
R. 2431-36	Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée	art. 18, II
	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 31

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 2431-37	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 27
abrogé	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 28, Alinéa 1 et alinéa 2 sauf phrase 2
R. 2432-1	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 28, Alinéa 2, phrase 2
R. 2432-2	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 30, 1er alinéa
R. 2432-3	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 30, I
R. 2432-4	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 30, II
abrogé	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 30, Avant dernier alinéa du III
R. 2432-5	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 30, Alinéa 3 du III
R. 2432-6	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 29, Sauf alinéas 5 et 6
R. 2432-7	Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé	art. 29, Alinéas 5 et 6
R. 2521-1	Nouvel article	
R. 2521-2	Nouvel article	
R. 2521-3	Nouvel article	
R. 2521-4	Nouvel article	
R. 2611-1	Nouvel article	
R. 2611-2	Nouvel article	
R. 2614-1	Décret n° 2002-381 du 19 mars 2002 portant application de l'article 19 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique	art. 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.	
R. 2614-2	Décret n° 2002-381 du 19 mars 2002 portant application de l'article 19 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.	art. 2
R. 2614-3	Décret n° 2002-381 du 19 mars 2002 portant application de l'article 19 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.	art. 3
R. 2614-4	Décret n° 2002-381 du 19 mars 2002 portant application de l'article 19 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.	art. 4
R. 2614-5	Décret n° 2002-381 du 19 mars 2002 portant application de l'article 19 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.	art. 5
R. 2614-6	Décret n° 2002-381 du 19 mars 2002 portant application de l'article 19 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.	art. 6
R. 3111-1	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 2, I
R. 3111-2	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 2, II
R. 3111-3	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 2, III
R. 3113-1	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 3
R. 3114-1	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 6, I
R. 3114-2	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 6, II
D. 3114-3	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 6, III
R. 3114-4	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 11
R. 3114-5	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 35, I sans référence à la recommandation
R. 3121-1		art. 7, I alinéa 1
		art. 7, III
R. 3121-2	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 7, I alinéas 2 à 9
R. 3121-3	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 7, II
R. 3121-4	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux	art. 8

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	contrats de concession	
R. 3121-5	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 9
R. 3121-6	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 11 Codification de la décision du CE, 14 février 2017, Grand port maritime de Bordeaux (n°405157)
R. 3122-1	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 14, sauf phrase 2 de l'alinéa 1
R. 3122-2	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 15, I
R. 3122-3	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 15, IV
R. 3122-4	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 16, I
R. 3122-5	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 16, II
R. 3122-6	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 16, III
R. 3122-7	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 4, I alinéa 1
R. 3122-8	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 4, I alinéa 2
R. 3122-9	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 5, alinéa 1 en ce qui concerne l'application
R. 3122-10	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 5, alinéa 2
R. 3122-11	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 5, alinéa 3
R. 3122-12	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 4, II
R. 3122-13	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 17, I sauf alinéa 4
R. 3122-14	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 17, II
R. 3122-15	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 17, III alinéa 1
R. 3122-16	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 17, III alinéas 2 et 3
R. 3122-17	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 17, III alinéa 4
R. 3122-18	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 17, I alinéa 4
R. 3123-1	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 21, alinéa 1 phrase 1
R. 3123-2	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux	art. 21, alinéa 1 phrase 2 et

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	contrats de concession	alinéa 2
R. 3123-3	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 21, alinéa 3
R. 3123-4	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 21, II
R. 3123-5	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 21, III
R. 3123-6	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 20, I
R. 3123-7	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 20, II
R. 3123-8	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 20, III
R. 3123-9	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 24, alinéa 1
R. 3123-10	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 24, alinéa 2
R. 3123-11	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 22, alinéa 1
R. 3123-12	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 22, alinéa 2
R. 3123-13	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 22, alinéa 3
R. 3123-14	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 18, I en ce qui concerne les candidatures
R. 3123-15	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 18, II en ce qui concerne les candidatures
R. 3123-16	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 19, I
R. 3123-17	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 19, II alinéa 1
R. 3123-18	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 19, II alinéa 2
R. 3123-19	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 19, III
R. 3123-20	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 23, I
R. 3123-21	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 23, II alinéa 1 et alinéa 2 phrase 1
R. 3124-1	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 26
R. 3124-2	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 18, I en ce qui concerne les offres
R. 3124-3	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 18, II en ce qui concerne les offres
R. 3124-4	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 27, I sauf phrase 3 de l'alinéa 1

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 3124-5	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 27, II
R. 3124-6	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 28
R. 3125-1	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 29, I alinéas 1 et 3
R. 3125-2	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 29, I alinéa 2 et II
R. 3125-3	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 31, alinéa 2
R. 3125-4	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 30
R. 3125-5	Décret n° XXX du XX décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique	art. 12, 17°
R. 3125-6	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 32, I alinéas 1 et 2 et II phrase 2
R. 3125-7	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 32, II phrase 1
R. 3126-1	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 10
R. 3126-2	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 12
R. 3126-3	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 14
R. 3126-4	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 15, II
R. 3126-5	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 15, III
R. 3126-6	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 16, II en ce qui concerne l'article 10
R. 3126-7	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 17, III en ce qui concerne l'article 10
R. 3126-8	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	Art. 18, I, 1 ^{ère} phrase en ce qui concerne les candidatures
R. 3126-9	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	Art. 18, I, 1 ^{ère} phrase en ce qui concerne les offres Art. 5, Alinéa 3, 2 ^{nde} phrase
R. 3126-10	Nouvel article	
R. 3126-11	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 29, I phrase 1
R. 3126-12	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 31, alinéa 1
R. 3126-13	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 32, I alinéas 1 et 3 et III
R. 3126-14	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 1, alinéa 2

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 3131-1	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 34, I sauf l'énumération et II
R. 3131-2	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 33, I alinéas 1 et 2
R. 3131-3	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 33, I sauf alinéas 1 et 2
R. 3131-4	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 33, II
R. 3131-5	Nouvel article	
R. 3133-1 (RS)	Article réservé	
R. 3133-2 (RS)	Article réservé	
R. 3133-3 (RS)	Article réservé	
R. 3133-4 (RS)	Article réservé	
R. 3133-5 (RS)	Article réservé	
R. 3133-6 (RS)	Article réservé	
R. 3133-7 (RS)	Article réservé	
R. 3133-8 (RS)	Article réservé	
R. 3133-9 (RS)	Article réservé	
R. 3133-10	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 1 , alinéa 1
R. 3133-11	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 1, alinéa 2
R. 3133-12	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, I alinéa 1
R. 3133-13	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, I alinéas 2 et 3
R. 3133-14	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, II
R. 3133-15	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2-1
R. 3133-16	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, I 3°
R. 3133-17	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 5, I
R. 3133-18	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, III alinéas 1 et 2
R. 3133-19	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les	art. 2, III alinéa 3

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
	contrats de la commande publique	
R. 3133-20	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 2, IV
R. 3133-21	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 4, alinéa 1
R. 3133-22	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 4, alinéa 2
R. 3133-23	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 4, alinéa 3
R. 3133-24	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 4, alinéa 4
R. 3133-25	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 8, I alinéa 1
R. 3133-26	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 8, I alinéa 2
D. 3133-27	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 9
R. 3133-28	Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique	art. 10
R. 3134-1	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 35, II alinéa 1
R. 3134-2	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 35, II alinéa 3
R. 3134-3	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 35, II alinéa 2 en ce qui concerne le délai
R. 3134-4	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 1, en ce qui concerne le règlement OSP
R. 3135-1	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 36, 1°
R. 3135-2	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 36, 2° sauf le b)
R. 3135-3	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 37, I
R. 3135-4	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 37, II sauf alinéa 2
R. 3135-5	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 36, 3°
R. 3135-6	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 36, 4°

Nouvelle réf.	Texte	Ancienne réf.
R. 3135-7	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 36, 5°
R. 3135-8	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 36, 6°
		art. 37, II alinéa 1
R. 3135-9	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 37, II dernier alinéa
R. 3135-10	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 37, III
R. 3200-1	Nouvel article	
R. 3221-1	Nouvel article	
R. 3221-2	Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession	art. 32, I, 3
R. 3221-3	Nouvel article	

Il y a 35 article(s) LEGISLATIF(s)

Il y a 1168 article(s) REGLEMENTAIRES(s)

Il y a 0 article(s) ARRETE(s).

Il y a 7 article(s) NON REPRIS.

Il y a 16 article(s) ABROGE(s).

Il y a 28 article(s) RESERVE(s).

Il y a 0 article(s) EN CODE SUIVEUR.

Il y a 0 article(s) DE RENVOI.

Il y a 47 article(s) NOUVEAU(x)

Il y a 1128 article(s) CODIFIE(x)

La mention (CS) distingue les articles repris en **code suiveur**.

La mention (RS) distingue les articles **réservés**.

La mention (RV) distingue les articles **de renvoi**.